

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°620 - ÉDITION DU 02 DÉCEMBRE 2022



Elle entre, une fois de plus, dans l'histoire du football. Stéphanie Frappart est devenue ce jeudi soir la première femme à arbitrer un match de la Coupe du monde. La Val-d'Oisienne de 38 ans a été désignée ce mardi soir par la FIFA pour officier comme arbitre centrale du match décisif du groupe E entre le Costa Rica et l'Allemagne, deux équipes qui viseront la qualification pour les 8es de finale du Mondial. Elle sera accompagnée pour cette occasion de trois assistants Sud-Américains.

Service civique : formation tuteur

Le samedi 26 novembre s'est déroulée dans les locaux du District la formation tuteur relative au dispositif service civique dispensée par Ligue de l'enseignement du Val d'Oise.



Réunion Référent Prévention Sécurité



Samedi 10 Décembre 2022
de 8h30 à 11h30
au siège du DVOF

Formez-vous !



PPFD
S'APPROPRIER LES CLÉS DE LA GESTION FINANCIÈRE

SAMEDI 10 DÉCEMBRE
8H00 - 12H00 EN PRÉSENTIEL AU DVOF

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Désignation des Délégués
- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives
- Comité d'Appel chargé des affaires courantes



**MOBILISONS-NOUS
AVEC TÉLÉTHONFOOT**



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

**2 ET 3
DÉCEMBRE
2022**



afm-telethon.fr

TOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !
Plus de 7000 maladies génétiques rares,
une sur 20 concernée, 3 millions en France.

Crédit Mutuel

val d'oise
le département



Gourman DIT
RECEPTION




Terre de jeu & d'équilibre



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 30 Novembre 2022

DÉLÉGATIONS – DÉSIGNATIONS

Rencontres du 11 Décembre 2022

U18 D1

Match 24685142 : Cormeillais ACS / St Leu FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 24685143 : Adamois OL / Argenteuil RC

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24685144 : Ermont AS / Franconville FC

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685145 : Sarcelles AAS / Bezons USO

Déléguée Mme Béatrice Zami

Match 24685147 : Ecoeu FC / Villiers le Bel FC

Délégué M. Christian Febvay

Seniors D1

Match 24615821 : Champagne SFC / Villiers le Bel FC

Délégué M. Laurent Valette

Match 24615822 : Goussainville FC / St Brice FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24615823 : Marly la Ville ES / Groslay FC

Délégué M. Gérard Alcan

Match 24615825 : Persan US / Osny FC

Délégué M. Philippe Calvé

Match 24615826 : St Leu FC / Entente SSG

Délégué M. Joseph Plassart



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTRE DU 28 NOVEMBRE 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

À la suite d'une erreur administrative sur le PV du 21/11/2022, il faut lire :

Match n°24685108 du 18/09/2022 U18 D2 A JOUY LE MOUTIER FC / VAURÉAL FCM

Le club de VAURÉAL FCM ayant répondu dans les délais.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur LEYSEN Shady licence 2546427114 du club de VAURÉAL FCM est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 06/06/2022.

De ce fait, le joueur LEYSEN Shady licence 2546427114 du club de VAURÉAL FCM n'est plus suspendu à la date du 28/11/2022.

RÉSERVE

ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS

Match n°24674340 du 13/11/2022 ANCIENS D4 POULE B ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS / CHAMPAGNE SFC 95

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS (réserve)

Réserve du club de ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS confirmée LE 14 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de CHAMPAGNE SFC 95, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du CHAMPAGNE SFC 95 n'a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence** : ANCIENS D1 du 06/11/2022 ARGENTEUIL RC 11 /CHAMPAGNE SFC 95 11

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



VALLÉE DU SAUSSERON ES

Match n°24673375 du 20/11/2022 ANCIENS D3 POULE A PORTUGAIS PERSAN ASC 12 / VALLÉE DU SAUSSERON ES 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VALLÉE DU SAUSSERON ES 11(réserve)

Réserve du club de **VALLÉE DU SAUSSERON ES 11** confirmée le 21 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de **PORTUGAIS PERSAN ASC 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **PORTUGAIS PERSAN ASC 12** n'a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence : ANCIENS D2 B du 13/11/2022 PORTUGAIS PERSAN ASC 11 /MENCOURT AS 12**

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

BRUYÈRES ESM 1

Match n°24660895 du 20/11/2022 SENIORS D4 POULE A ARNOUVILLE AS 2 / BRUYÈRES BERNE USM 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYÈRES BERNE USM 1 (réserve)

Réserve du club de **BRUYÈRES BERNE USM 1** confirmée le 20 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de **ARNOUVILLE AS 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **ARNOUVILLE AS 2** n'a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence : SENIORS D1 du 13/11/2022 COURDIMANCHE AS 1 / ARNOUVILLE AS 1**

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT**

Match n°25312137 du 20/11/2022 COUPE DU COMITÉ ANCIENS ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT 12 / MONTMAGNY FC 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT (réserve)

Réserve du club de **ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT 12** confirmée le 20 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de **MONTMAGNY FC 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **MONTMAGNY FC 12** n'a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence : ANCIENS D1 du 13/11/2022 MONTMAGNY FC 11 / ST BRICE FC 11**

La commission dit : MONTMAGNY FC 12 qualifié pour le prochain tour.

RÉCLAMATION**ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT**

Match n°25312139 du 20/11/2022 COUPE DU COMITÉ ANCIENS COURDIMANCHE AS 12/ ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT 13

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT (réclamation)

Réclamation du club de **ENTENTE MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT** confirmée LE 21 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de **COURDIMANCHE AS**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **COURDIMANCHE AS** n'a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence : ANCIENS D3 du 06/11/2022 COURDIMANCHE AS 11 / THILLAY ESM 11**

La commission dit : COURDIMANCHE AS 12 qualifié pour le prochain tour.



ÉVOCATION

ES HERBLAY

Match n°24660893 du 09/10/2022 SENIORS D4.A MONTSOULT BAILLET US 2 / ES HERBLAY 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

De plus, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** sur la rencontre citée ci-dessus, susceptible d'être sans licence le jour du match

[Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00](#)

ES HERBLAY

Match n°246611036 du 02/10/2022 SENIORS D4.B ES HERBLAY 2 / BEAUCHAMP AS 2

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

[Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00](#)

ES HERBLAY

Match n°24685505 du 02/10/2022 U18 D3.A MENU COURT AS 1 / ES HERBLAY 2

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

De plus, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** sur la rencontre citée ci-dessus, susceptible d'être sans licence le jour du match

[Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00](#)

ES HERBLAY

Match n°24685495 du 09/10/2022 U18 D3.A ENTENTE ES MARLY LA VILLE FONTENAY EN PARISIS FC 1 / ES HERBLAY 2

De plus, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** sur la rencontre citée ci-dessus, susceptible d'être sans licence le jour du match

[Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00](#)

ES HERBLAY

Match n°24696286 du 01/10/2022 U14 D4.B ES HERBLAY 1 / COURDIMANCHE AS 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

[Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00](#)



ES HERBLAY

Match n°24696292 du 08/10/2022 U14 D4.B ST BRICE FC 3 / ES HERBLAY 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES HERBLAY sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

Réponse impérative avant le 05/12/2022 avant 12h00

TOURNOI ST BRICE FC

Homologation du tournoi du 17 et 18 DÉCEMBRE 2022 U12.

Tournoi homologué

Participation : 10€



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Critérium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Ermont A.S. 1	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables
---------------	------------------	-----------------------------

Ermont A.S. 1 : 100€ AMENDE
 Garges Djibson 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule B

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Montmorency Fc 1	Gonesse Rc 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : 100€ AMENDE
 Gonesse Rc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Franconville Fc 1	Soisy Andilly Margen 1	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------------	-----------------------------

Franconville Fc 1 : 100€ AMENDE
 Soisy Andilly Margen 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Crítérium Avenir U13 Féminin / Phase 1 / Poule U

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Argenteuil Rc 1	Eragny Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 1 : AVERTISSEMENT
 Eragny Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Adamois O. 1	Cosmo Taverny 2	Cosmo Taverny 2 responsable
--------------	-----------------	-----------------------------

Cosmo Taverny 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule C

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Cergy Pontoise Fc 1	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 1 : AVERTISSEMENT

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Fontenay Fc 1	Gafepb 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------	-----------------------------

Fontenay Fc 1 : AVERTISSEMENT

Gafepb 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Neuville S/ Oise As 1	Bezons Uso 5	Bezons Uso 5 responsable
-----------------------	--------------	--------------------------

Bezons Uso 5 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Cergy Pontoise Fc 5	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 5 : 100€ AMENDE

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Eragny Fc 5	Soisy Andilly Margen 6	Soisy Andilly Margen 6 responsable
-------------	------------------------	------------------------------------

Soisy Andilly Margen 6 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Bezons Uso 2	Vaureal Fcm 2	Les deux clubs responsables
--------------	---------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : 100€ AMENDE
Vaureal Fcm 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Pierrelaye Fc 1	Eaubonne Csm 1	Survilliers Avenir 2 responsable
-----------------	----------------	----------------------------------

Pierrelaye Fc 1 : AVERTISSEMENT
Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Persan Us 03 3	Montmagny Fc 1	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Persan Us 03 3 : AVERTISSEMENT
Montmagny Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Bouffémont Acf 1	Marcouville City Cp 1	Les deux clubs responsables
------------------	-----------------------	-----------------------------

Bouffémont Acf 1 : AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Deuil Enghien Fc 11	Montsoul Baillet Us 11	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 11 : 100€ AMENDE

Montsoul Baillet Us 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Courdimanche As 2	Pierrelaye Fc 2	Les deux clubs responsables
-------------------	-----------------	-----------------------------

Courdimanche As 2 : AVERTISSEMENT

Pierrelaye Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Domont Fc 1	Montsoul Baillet Us 1	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------------	-----------------------------

Domont Fc 1 : AVERTISSEMENT

Montsoul Baillet Us 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 27 NOVEMBRE 2022

Bezons Uso 2	Champagne Sfc 95 1	Les deux clubs responsables
--------------	--------------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

Champagne Sfc 95 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 21 NOVEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

Coupe Du Comite Seniors 2 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 20 NOVEMBRE 2022

Persan Us 03 3	Argenteuil Fc 2	RETRAIT
----------------	-----------------	---------

Persan Us 03 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Argenteuil Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Presles Usl 1	Ent. Boissy/Chars 1	RETRAIT
---------------	---------------------	---------

Presles Usl 1 : RETRAIT AMENDE

Ent. Boissy/Chars 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre

MM. Cokgul - Pézière – El Fakri – Traon - Sénécal - Podan-Mavounzy.

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



REPORT DES JOURNÉES du 15 et 16 OCTOBRE

Les matches de la journée 4 des 15 et 16 octobre 2022 sont reportés au 17 et 18 décembre 2022

CONVOCATION

La Commission regrette les absences du Président et du correspondant du club du FC ALPINE à la convocation du 29/11/2022.

Amende 2x35€= 70€

CONVOCATION

La Commission convoque pour le 06/12/2022 à 18 heures :

- Le Président ou le représentant du club de MARCOUVILLE CITY AGGLO

Motif : audition concernant la situation administrative du club (nom et adresse pour le déroulement des matches à domicile).

La Commission vous informe qu'en cas de nouvelle absence, elle statuera sur la poursuite de vos compétitions et de votre engagement dans le championnat.

COURRIERS CLUBS

MONTMORENCY FC

Courriel du 25/11/2022

La COC vous rappelle que pour être pris en compte l'arrêté municipal doit parvenir au District du Val-d'Oise le vendredi avant 12H pour les matches du week-end. De plus, dans votre dernier arrêté municipal, l'indisponibilité des terrains concerne les terrains de Sports extérieurs naturels. Il n'est en aucun fait état de la fermeture des terrains synthétiques. Merci de le préciser dans vos prochains courriers.

GAFEPB

Courriel du 28/11/2022

La COC ne peut traiter votre demande. Manquent les rencontres et les catégories concernées

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 29/11/2022

Les matches à domicile, pour la période du 1/12/2022 au 31/03/2023, des équipes SENIORS D1 et SENIORS D3/B se joueront à 14 heures au stade DURONSOY à MARLY

DOMONT FC

Courriel du 29/11/2022

La COC ne peut traiter votre demande. Veuillez utiliser la messagerie officielle du club pour toute demande de dérogation

BELLOY SAINT MARTIN ASC

La COC vous informe que le match de championnat prime sur la Coupe. Veuillez-vous rapprocher de la Commission Coupes

**HERBLAY ES**

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, le motif est non recevable. Match maintenu à la date officielle (le 04/12/2022 à 13H)

GAFEPB**Anciens D3 Poule B**

Match n° 24673537 du 18/12/2022

GARGES FCM 12 / GAFEPB 11

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, le motif est non recevable. Match maintenu à la date officielle le 18/12/2022.

DATES – TERRAINS – HEURES**SOISY ANDILLY MARGENCY FC**

Courriel du 23/11/2022

Seniors D2 Poule A

Tous les matches à domicile de la saison 2022/2023 pour les Seniors D2 Poule A se joueront à 16H30 sur les installations de Soisy, sauf dernière journée de championnat (art. 10.3 du RS du DVOF)

GROSLAY FC

Courriel du 29/11/2022

U14 D3 Poule B

Tous les matches à domicile de la saison 2022/2023 pour les U14 D3 Poule B se joueront à 16H sur les installations de Groslay, sauf dernière journée de championnat (art. 10.3 du RS du DVOF)

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Courriel du 29/11/2022

Inversion de rencontre

Anciens D3 Poule C

Match n°24673674 du 04/12/2022

AS VEXIN 11 / AS SAINT OUEN L'AUMONE 11

Ce match se jouera le 04/12/2022 sur les installations de Saint Ouen l'Aumône

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**U14 D4 Poule A**

Match n° 24696215 du 19/11/2022

MONTMAGNY FC 1 / CHAMPAGNE SFC 95 1

MONTMAGNY FC 1 3 buts 0 pt

CHAMPAGNE SFC 95 1 10 buts 3 pts

U18 D2 Poule A

Match n° 24685253 du 30/10/2022

COURDIMANCHE AS 1/ JOUY LE MOUTIER FC 1

JOUY LE MOUTIER FC 1 0 but 0 pt

COUDIMANCHE AS 1 3 buts 3 pts

**MATCHES À REJOUER****18 DÉCEMBRE 2022*****ES HERBLAY***

La COC ayant pris connaissance du rapport de l'arbitre et en application de l'ART. 39.3 du RS du DVOF, le match est à rejouer le 18/12/2022 à 16h30 sur les installations de MONTMAGNY.

SENIORS D4 Poule B

Match n° 24661054

MONTMAGNY FC 1 / HERBLAY ES 2

MATCHES À JOUER**18 DÉCEMBRE 2022*****Seniors D3 Poule C***

Match n° 24617655

MONTMORENCY FC 1 / COURDIMANCHE AS 1 (16H)

Seniors D2 Poule A

Match n°24616666

VIARMES ASNIERES OL 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Anciens D3 Poule B

Match n°24673533

VIARMES ASNIERES OL 1 / ARNOUVILLE FAS 11

Critérium Vétérans +45 ans

Match n°24674793

VEXIN AS 15 / CHAMPAGNE SFC 95 15

Anciens D2 Poule A

Match n°24673142

FOSSES UF 11 / GONESSE RC 12

Critérium Vétérans +45 ans

Match n°24674795

FOSSES UF 15 / THILLAY ESM 15

07 JANVIER 2023***U14 D4 Poule D***

Match n° 25075834

FOSSES UF 2 / VAUREAL FCM 2

08 JANVIER 2023***U16 D2 Poule A***

Match n° 24689281

MONTMORENCY FC 1 / BEZONS USO 1 (12H)

Seniors D4 Poule A

Match n°24660930

MONTMORENCY FC 2 / BRUYERES BERNES 1 (16H)

**Anciens D4 Poule B**

Match n°24674347

CHAMPAGNE SFC 95 12 / MONTIGNY FC 95 11

Critérium +45 ans

Match n°25039198

FONTENAY FC 15 / MONTIGNY FC 15

Seniors D3 Poule C

Match n°24617653

FONTENAY FC 1 / BEAUCHAMP AS 1

U16 D3 Poule E

Match n°24690075

VIARMES ASNIERES OL 26 / GROSLAY FC 25

U16 D3 Poule B

Match n°24689682

ROISSY US 2 / ERMONT AS 2

U18 D2 Poule B

Match n°24685403

FOSES UF 1 / COSMO TAVERNY 1

U16 D2 Poule B

Match n°24689418

FRANCONVILLE FC 1 / FOSES FU 1

Seniors D4 Poule C

Match n°24679263

FOSES UF 2 / ECLAIR DE PUISEUX AS 1

19 FÉVRIER 2023

Critérium +55 ans Poule A

Match n° 24682334

VIARMES ASNIERES OL 26 / GROSLAY FC 25

Critérium Vétérans +45 ans

Match n°25039188

VIARMES ASNIERES OL 15 / GARGES FCM 15

1^{ER} FORFAIT AVEC AMENDE**Anciens D3 Poule B**

Match n°24673536 du 27/11/2022

FRETTOISE ES 11 / SURVILLIERS AS 11

SURVILLIERS AS 1 Amende 31€00

SURVILLIERS AS 11	-1pt	0but
FRETTOISE ES 11	3pts	5but



Seniors D4 Poule C

Match n°24679257 du 27/11/2022

MAGNY VEXIN FC 1 / FOSSES UF 2

FOSSES UF 2

Amende 24€00

FOSSES UF 2

-1pt

0but

MAGNY VEXIN FC 1

3pts

5buts

Secrétaire de Séance

M. Sénécal

Présidente de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

Commission du 28 NOVEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o 1er = **24€**

o 2ème = 27.5€

o 3ème = **33.5€+ Forfait Général 57€= 90.5€**

Catégories seniors F

o 1er = **31€**

o 2ème = **37.5€**

o 3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 13h00, pour être traités le jour même.

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS QUI SE SONT INSCRITS APRÈS LA DATE BUTOIR DU 14/09/22
(Sans passer par le Google form) doivent envoyer par mails les informations suivantes :

- *Réfèrent féminin + mails + téléphone
- *Responsable par équipes engagés + mails + téléphone
- *Stade, Horaires et surfaces des rencontres par catégories

Sans retour de votre part avant le 11/12/2022, vos équipes seront automatiquement désengagées

CLUBS CONCERNÉS

PONTOISIENNE JS – U13F
CHAMPAGNE SFC – SENIORS F à 8
GAFEPB – SENIORS F à 8

JOURNÉE DU 14 ET 15 OCTOBRE 2022

U15F – JOURNÉE GELÉE (Non reportée)

U18F – LES 3 DATES DE CRITÉRIUM 19/11 – 26/11 – 03/12

SENIORS F à 8 – REPORTÉ AU 02/12

INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES PHASE 2

TOUS LES CLUBS DÉSIRANT INSCRIRE UNE OU PLUSIEURS ÉQUIPES POUR LA PHASE 2
DEVRONT LE FAIRE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN GOOGLE FORMS

LA DATE BUTOIR SERA LE 11 DÉCEMBRE 2022 MINUIT



COURRIERS

ARGENTEUIL FC

Mail du 14/11/22

Nous avons bien reçu vos informations concernant vos encadrements d'équipe dans les critères U11F et U13F, ainsi que le lieu et horaire des plateaux U9F. Cependant il nous manque le responsable U15F.

ROISSY EN FRANCE US

Mail du 20/11/22

Nous prenons note de la non-inscription dans la FMI des matchs U15F à 8 n°25259561 et U18F à 8 n°25339971.

HERBLAY ES

Mail du 26/11/22

Vos équipes U11F ont été intégrées aux groupes C, D en phase 1 à la suite de la création du groupe D et au désistement d'une équipe en groupe C.

Votre équipe U15F a été intégrée en phase 1 au groupe B.

Votre équipe senior F à 8 a été intégrée en phase 1 au groupe A.

Vos 2 équipes U13F n'ont pu être intégrées à la phase 1 et le seront en phase 2.

GARGES FCM

Mail du 15/11/22

Un « google Forms » va être envoyé à tous les clubs pour la phase 2 pour engager des nouveaux ou équipes supplémentaires dans l'ensemble des catégories.

RENCONTRES REPORTÉES

16/12/2022

SENIORS F

Groupe A

Match n°25259351 (rencontre initiale du 30/09/22)

GROSLAY FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

APPEL À FEUILLE DE MATCHS ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CERGY PONTOISE FC

U15F

Groupe C du 19/11/22

Match n°25259561

CERGY PONTOISE FC 2 / US ROISSY EN France 1

1^{er} appel : 28/11/22

PUISEUX LOUVRES 95 FC

U15F

Groupe A du 19/11/22

Match n°25259527

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1 / BEZONS USO 2

1^{er} appel : 28/11/22



GOUSSAINVILLE FC

U15F

Groupe A du 19/11/22

Match n°25259529

GOUSSAINVILLE FC 1 / MONTMAGNY FC 1

1^{er} appel : 28/11/22

GOUSSAINVILLE FC

U15F

Groupe D du 19/11/22

Match n°25259580

GOUSSAINVILLE FC 2 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1

1^{er} appel : 28/11/22

MONTMAGNY FC

U18F

Groupe A du 19/11/22

Match n°25339971

MONTMAGNY SPORT / US ROISSY EN FRANCE 1

1^{er} appel : 28/11/22

ENT HERBLAY-ST LEU

SENIORS F A 8

Groupe A du 19/11/22

Match n°25259358

ENT HERBLAY-ST LEU 2 / AUVERS ENNERY FC 1

1^{er} appel (document le 28/11/22 reçu non recevable)



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
M. Maillot - MM. Moukrim

Absents excusés : MM. N'Diaye - Lalotte - M Lacour

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (En Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



APPEL A CANDIDATURE

La Commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des tirages des ¼ et des ½ FINALES DES COUPES DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL

Pour le mardi 31 janvier 2022
De 18h00 à 21h00

TIRAGES

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - U14

CADRAGE DU 10 DÉCEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC 1	PERSAN US 03 1
2	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 5
3	ARGENTEUIL FC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1

8ème DE FINALE DU 10 DÉCEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 1	ENTENTE SSG 1
2	GARGES FCM 1	DEUIL ENGHIEU FC 1 ou ARGENTEUIL FC 1
3	ERAGNY FC 1 ou PERSAN US 03 1	ST BRICE FC 1 ou ST LEU 95 FC 1
4	GOUSSAINVILLE FC 1	FOSSES UF 1
5	ST OUEN L'AUMONE AS 1	COSMO TAVERNY 1
6	JOUY LE MOUTIER FC 1	SARCELLES AAS 1
7	THILLAY ESM 1	ERMONT AS 1
8	ARGENTEUIL RC 1	CERGY PONTOISE FC 1

Les matches 2 et 3 auront lieu samedi 7 janvier 2023 à 15h



COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL -U14

8èmes DE FINALE DU 10 DÉCEMBRE 2022 A 15H00 – U14

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 3	BEZONS USO 2
2	ARGENTEUIL RC 2	SARCELLES AAS 3
3	VAUREAL FCM 2	CORMEILLAIS ACS 2
4	FRANCONVILLE FC 2	ST LEU 95 FC 2
5	ARGENTEUIL FC 3	CERGY PONTOISE FC 2
6	SOISY AM FC 2	SARCELLES AAS 4
7	ARGENTEUIL RC 3	ST BRICE FC 2
8	ST BRICE FC 3	CERGY PONTOISE FC 4

Le match 3 aura lieu samedi 7 janvier 2023 à 15h

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL +55 ANS

CADRAGE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 9H30 – +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 25	COSMO TAVERNY 25
2	MAGNY EN VEXIN FC 25	ENT SANNOIS ST GRATIEN 25
3	FRANCONVILLE FC 25	EZANVILLE ECOUEN US 25
4	ENT GAFEPB ST PRIX 25	ES HERBLAY 25
5	CORMEILLAIS ACS 25	GROSLAY FC 25

Footclub du 23 11 2022

+ 55 ans

Rencontre St Leu 95 - Cosmo Taverny, changement de terrain Stade des Andresys à St Leu.

Prévenir votre adversaire.

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL +45 ANS

8èmes DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE S/OISE AS 15	ES HERBLAY 15
2	ST LEU 95 FC 15	ECOUEN FC 15
3	MONTSOULT BAILLET US 15	JOUY LE MOUTIER FC 15
4	ENT OSNY BOISSY 15	COSMO TAVERNY 15
5	MERY MERIEL BESSANCOURT 15	SOISY ANDILLY MARGENCY 15
6	FRANCONVILLE FC 15	GONESSE RC 15
7	ERAGNY FC 15	MONTIGNY FC 95
8	AUVERS ENNERY FC 15	ENT SANNOIS ST GRATIEN 15

Le match 7 aura lieu dimanche 8 janvier 2023 à 9h30



COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

CADRAGE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 11	GONESSE RC 11
2	MARLY LA VILLE ES 11	EZANVILLE ECOUEN US 11
3	MONTIGNY FC 95 11	COSMO TAVERNY 11
4	ARGENTEUIL FC 11	SARCELLES AAS 11
5	CERGY PORTUGAIS 11	USC SAINT GRATIEN 11
6	GOUSSAINVILLE FC 11	FRANCONVILLE FC 11
7	BOUFFEMONT ACF 11	ST LEU 95 FC 11
8	ACADEMIE FOOTBALL CLUB 11	CERGY PONTOISE FC 11
9	ROISSY EN FRANCE US 11	HERBLAY SUR SEINE FC 11
10	BEAUCHAMP AS 11	MERY MERIEL BESSANCOURT 11
11	GARGES FCM 11	MENUCOURT AS 11

Le match 5 aura lieu dimanche 8 janvier 2023 à 9h30

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL CDM

8èmes DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 5	ARGENTEUIL FC 5
2	MERY MERIEL BESSANCOURT 5	FRANCO PORTUGAIS ARG. 5
3	MACCABI SARCELLES 5	ST LEU 95 FC 5
4	CHAMPAGNE SFC 95 5	ST BRICE FC 5
5	ERMONT AS 5	BELLOY ST MARTIN ASC 5
6	ADAMOIS OL 5	GARGES FCM 5
7	CORMEILLAIS ACS 5	MONTSOULT BAILLET US 5
8	ST PRIX ES 5	MENUCOURT AS 5

Les matches 3, 6 et 7 auront lieu dimanche 8 janvier 2023 à 9h30



COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL SENIORS

3ème TOUR DU 18 DECEMBRE 2022 A 14H30 – CVO SENIORS 1

Match	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL FC 1	OSNY FC 1
2	PIERRELAYE FC 1	ECOUCEN FC 1
3	DEUIL ENGHIEU FC 1	GONESSE RC 1
4	EAUBONNE CSM 1	BEAUCHAMP AS 1
5	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2	CORMEILLAIS ACS 1
6	JOUY LE MOUTIER FC 1	MERY MERIEL BESSANCOURT 1
7	ERAGNY FC 1	BEZONS USO 1
8	ES HERBLAY 1	PERSAN US 03 1
9	VIARMES ASNIERES OL 1	MONTSOULT BAILLET US 1
10	CHAMPAGNE SFC 95 1	MARLY LA VILLE ES 1
11	MENUCOURT AS 1	AUVERS ENNERY FC 1
EXEMPT : GROSLAY FC 1		

COUPE DU COMITÉ – SENIORS

8èmes DE FINALE DU 18 DECEMBRE 2022 A 14H30 – COMITE SENIORS 2

Match	CLUB	CLUB
1	COSMO TAVERNY 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
2	ARGENTEUIL RC 2	MARLY LA VILLE ES 2
3	VAUREAL FCM 2	ST LEU 95 FC 2
4	BEZONS USO 2	PERSAN US 03 2
5	COURDIMANCHE AS 2	ADAMOIS OL 2
6	FRANCONVILLE FC 2	CORMEILLAIS ACS 2
7	GROSLAY FC 2	MONTMORENCY FC 2 OU VILLIERS LE BEL FC 3
8	GONESSE RC 2	ARGENTEUIL FC 2

Le match 3 aura lieu dimanche 8 janvier 2023 à 14h30

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL U16

CADRAGE DU 8 JANVIER 2023 A 14H30 – CVO 16

Match	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 1	GOUSSAINVILLE FC 1
2	ADAMOIS OL 1	ST LEU 95 FC 1



COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL U18

3ème TOUR DU 8 JANVIER 2023 A 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ES HERBLAY 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
2	ECOUEEN FC 1	PERSAN US 03 1
3	ST PRIX ES 1	THILLAY ESM 1
4	PUISEUX LOUVRES 95 1	GARGES FCM 1
5	CERGY PONTOISE FC 1	ARGENTEUIL FC 1
6	ADAMOIS OL 1	GONESSE RC 1
7	VAUREAL FCM 1	CORMEILLAIS ACS 1
8	ROISSY EN FRANCE US 1	ARNOUVILLE F. AS 1
9	PIERRELAYE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
10	ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1	MONTMAGNY FC 1
11	ENT ES MARLY FONTENAY 1	BEZONS USO 1
12	FRANCONVILLE FC 1	ST OUEEN L'AUMÔNE AS 1

Les matches 5 et 12 auront lieu dimanche 18 décembre 2022 à 14h30

Le match 9 aura lieu dimanche 29 janvier 2023 à 14h30

Mail de ST PRIX ES du 24 11 2022

U18

À la suite de votre mail, je vous confirme que la rencontre se jouera le 08 janvier 2023, à St Prix

COUPE DU COMITÉ – U16

8èmes DE FINALE DU 8 JANVIER 2023 A 14H30 – COMITÉ 16

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 5	CERGY PONTOISE FC 3
2	SARCELLES AAS 4	SARCELLES AAS 5
3	RC ARGENTEUIL 3	RC ARGENTEUIL 2
4	GONESSE RC 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3
5	COSMO TAVERNY 2	ERAGNY FC 2
6	ES HERBLAY 2	ST LEU 95 FC 2
7	BEZONS USO 2	GARGES FCM 2
8	ADAMOIS OL 2	ST BRICE FC 2

Le match 5 aura lieu dimanche 29 janvier 2023 à 14h30

**COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL SENIORS F****8ème DE FINALE DU 10 DECEMBRE 2022 A 15H00 – CVO SENIORS F**

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 1	GROSLAY FC 1
2	GAFEPB 1	CERGY PONTOISE FC
3	ENT HERBLAY ST LEU 1	MONTMORENCY FC 1
4	ARGENTEUIL FC 1	ENT FOSSES MARLY 1
5	BELLOY ST MARTIN ASC 1	COSMO TAVERNY 1
6	ENT BEAUMONT MOURS 1	SARCELLES AAS 1
7	RC ARGENTEUIL 1	MERY MERIEL BESSANCOURT 1
EXEMPT : ST PRIX ES 1		

Les matches 1 et 5 auront lieu samedi 7 janvier 2023 à 15h

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2022

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Jasemin – Le Nagard – Sénégal
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusée</u>	Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 24 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de plateaux U6/U7 & U8

AUVERS ENNERY FC : Mail du 22 11 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur critérium U12/U13.

Cette équipe sera intégrée sur la 2^{ème} phase.

EAUBONNE CSM : Mail du 22 11 22

Pris note de votre remarque sur le centre du tour de coupe U12 à ARGENTEUIL RC. Chaque club constitue ses équipes comme il le souhaite. Il n'y a aucune exclusion prévue dans le règlement sur la participation des joueurs.

ECOUEN FC : Mail du 24 11 22

Pris note de votre remarque sur la modification d'horaire du centre du Challenge U10 à HERBLAY ES

ECOUEN FC : Mail du 25 11 22

Pris note de votre remarque sur la modification d'horaire du centre du Challenge U11 à MONTMORENCY FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 23 11 22

Pris note de votre accord pour la modification d'horaire du centre du Challenge U11 à GROSLAY FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 28 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 03 12 22

ERAGNY AS : Mail du 23 11 22

Pris note de la modification d'horaire du centre du Challenge U11

FRANCONVILLE FC : Mail du 25 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel des feuilles de présence du Plateau U6/U7 du 01 10 22

FRETTOISE ES : Mail du 27 11 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U6/U7. La commission vous informe qu'elle sera intégrée sur les plateaux à partir de janvier 2023

GROSLAY FC : Mail du 22 11 22

Pris note de la modification d'horaire du centre du Challenge U11 du 26 11 22

HERBLAY ES : Mail du 24 11 22

Pris note de la modification d'horaire du centre du Challenge U10 du 26 11 22

JOUY FC : Mail du 23 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuille de présence sur le centre n° 19 du plateau U6/U7 du 08 10 22

La commission constate également que vous avez modifié directement dans FAL votre nombre d'équipes engagées sur les plateaux sans l'informer par mail. Cette manipulation désorganise les plateaux prévus par la commission.

JOUY FC : Mail du 25 11 2022

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur les centres d'Osny & Pontoisienne JS. La commission remarque vos 2 forfaits d'équipes sur le niveau 2. Vous ne remplissez donc plus les critères pour être en niveau 1. Aussi à compter de la 2^{ème} phase toutes vos équipes U8 & U9 seront mises en niveau 2

**MONTMAGNY SPORTS** : Mail du 28 11 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau au Thillay ESM

PERSAN US : Mail du 24 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de présence U8/U9 du 01 10 22

PERSAN US : Mail du 25 11 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U9 sur le centre de BOUFFÉMONT ACF (délai pour forfait avisé : mail daté du vendredi à 12h00 au plus tard)

PIERRELAYE FC : Mail du 25 11 22

Pris note du forfait non avisé de votre équipe U10 sur le centre du Challenge U10 du 26 11 22 (délai pour forfait avisé : mail daté du vendredi à 12h00 au plus tard)

PONTOISIENNE JS : Mail du 21 11 22

Pris note de la réception des feuilles de critérium U12/U13 du 22 10 2

ENTENTE SSG : Mail du 21 11 22

Pris note de votre remarque concernant l'amende de 30€. Celle-ci concerne la non-transmission de la feuille de plateau (récapitulative) et non la feuille de présence.

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 23 11 22

Pris note de votre demande sur la consultation du challenge dans Footclub.

La commission vous informe que les rencontres de Coupe U12 – Festival Foot U13 ou Challenges U10 & U11 n'apparaissent jamais dans Footclub. Celles-ci sont consultables uniquement dans le PV de la Commission au moins 3 semaines auparavant.

SARCELLES AAS : Mail du 28 11 22

Pris note de la modification d'horaires des rencontres de critérium U12/U13. La commission transmet au secrétariat pour la modification sur le site

SARCELLES AAS : Mail du 28 11 22

Pris note de votre demande de faire forfait général de 2 vos équipes U10/U11, à savoir :

Équipe 6 dans la poule P et Équipe 10 dans la poule L. La commission transmet au secrétariat et ovus demande de prévenir vos adversaires.

La commission a enregistré la modification d'engagement de vos équipes U10/U11 pour la 2^{ème} phase

SOISY AM FC : Mail du 28 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de présence sur le centre n° 10 du plateau U8 du 01 10 22

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 21 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel des feuilles de critérium U12/U13 du 08 10 22. La commission vous demande de lui faire parvenir la liste de vos joueurs qui ont participé à ces rencontres

Le THILLAY ESM : Mail du 25 11 22

Pris note de votre demande d'annulation de l'amende pour le forfait non avisé de votre équipe U9. Pour qu'un forfait soit avisé, il faut que le mail officiel de l'annonce du mail arrive au DVOF le vendredi avant 12h.

VÉMARS ST WITZ FC : Mail du 24 11 22

Pris note de vos remarques sur les rencontres de critérium U10/U11 du 19 11 22 contre PUISEUX LOUVRES.

VEXIN AS : Mail du 22 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres U12/U13 du 26 11 22



VEXIN AS : Mail du 24 11 22

Pris note de la fermeture de vos installations à Vigny les 26 & 27 11 22 suite arrêté municipal

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 24 11 22

Pris note du dépôt de votre feuille de présence du plateau U6/U7 du 08 10 22 dans FAL

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 28 11 22

Pris note de vos informations concernant vos déplacements à Goussainville FC et à Argenteuil RC pour le challenge U11

La commission délibèrera et prendra une décision qui vous sera communiquée dans un prochain PV

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 28 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir les centres 30 du Challenge U10 et 5 du Challenge U11

La commission reporte le centre 5 du Challenge U11 au 03 12 22

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE 2022

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL pour éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

La commission demande aux clubs suivants, qui ont envoyé leurs feuilles de plateaux au DVOF, de les déposer directement dans FAL.

MONTSOULT BAILLET US : plateau U8/U9 - niveau 1 du 26 11 22

BEAUCHAMP AS : plateau U6/U7 du 19/11 à JOUY FC

NEUVILLE AS : plateau U6/U7 du 19/11

ST BRICE FC : plateau U6/U7 du 19/11

ERMONT AMS : La commission constate que vous avez engagé 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau 1 et 2 équipes U8 en niveau 2. Ne respectant pas les critères, la commission placera toutes vos équipes U8 et U9 sur le niveau pour la 2ème phase.



INFORMATION IMPORTANTE

PRESLES USL : Après vérification du nombre de licenciés, la commission suspend l'équipe U10/U11 – série 1 poule A du critérium jusqu'à nouvel ordre. En effet le club ne compte pas assez de joueurs licenciés dans cette catégorie. La commission rappelle que seuls 3 joueurs U9 peuvent participer à ces rencontres. Cependant il est formellement interdit aux joueurs U8 de prendre part au critérium U10/U11.

CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 26 NOVEMBRE & 3 DÉCEMBRE 2022

Pour les clubs ayant prévenus administrativement dans les délais, les centres suivants ont reportés au 03 12 22.

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 25	ST PRIX
ENTENTE SSG 3	
VIARMES-ASNIERES OL 1	
SAINT PRIX ES 1	
FOSES FU 1	

**Attention Modification du centre : à ST PRIX
Samedi 3 Décembre 2022
Coup d'envoi des rencontres à 9h30
Arrivée des clubs : 9h00 au plus tard**

A ce jour la commission n'a pas reçu les feuilles des centres suivants :

Centre 2 : DEUIL ENGHEN FC
 Centre 3 : MENU COURT AS
 Centre 4 : BEZONS USO
 Centre 6 : PUISEUX LOUVRES FC
 Centre 8 : PERSAN US
 Centre 12 : VILLIERS FC
 Centre 13 : GOUSSAINVILLE FC
 Centre 14 : COSMO TAVERNY
 Centre 21 : ST LEU FC
 Centre 22 : HERBLAY ES
 Centre 27 : ARNOUVILLE FAS
 Centre 28 : GARGES FCM

La commission vous rappelle que tous les documents doivent parvenir au DVOF Lundi 5 Décembre 2022 à 12heures au plus tard.



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 5	ST OUEN AS
	OSNY FC 2
	VILLIERS le Bel FC 1
	SANT OUEN AS 3
	HERBLAY ES 3

Attention :
Samedi 3 Décembre 2022
Coup d'envoi des rencontres à 9h30
Arrivée des clubs : 9h00 au plus tard

A ce jour la commission n'a pas reçu les feuilles des centres suivants :

Centre 1 : ERAGNY AS
Centre 2 : ERMONT AMS
Centre 4 : EAUBONNE CSM
Centre 8 : MONTMORENCY FC
Centre 12 : DOMONT FC
Centre 16 : EZANVILLE US
Centre 20 : VAUREAL FCM
Centre 22 : MONTMAGNY SPORTS
Centre 23 : ARNOUVILLE FAS
Centre 24 : CORMEILLAIS ACS
Centre 26 : FOSSES UF
Centre 30 : ST LEU FC
Centre 31 : Le THILLAY ESM
Centre 32 : GOUSSAINVILLE FC



COUPE U12 DU 19 11 2022

La commission rappelle aux clubs n'ayant pas encore envoyé leurs feuilles de centre, feuilles de présence & jonglerie des clubs, de le faire rapidement conformément à l'article 8 du Règlement de la Coupe U12.

A savoir :

« Chaque club recevant un centre doit impérativement garder 1 copie de tous les documents du centre concerné sous peine de disqualification de l'ensemble des équipes présentes sur le site.

Chaque éducateur devra conserver une trace (photographie ou photocopie) de l'ensemble des documents

La commission départementale Foot Animation pourra exiger la présentation de tout ou partie de ces documents. A défaut la ou les équipes concernées pourrai(ont) être disqualifiées. »

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE COUPE U12

COUPE U12 du 19 11 2022

CORMEILLAIS ACS : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Cormeillais ACS 2 – Jouy FC 1 – Deuil Enghien FC 4 et Marly ES 2) du centre n° 10 – Coupe U12 du 19 11 22

MONTMORENCY FC : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Viarmes Asnières OL 1 Montmorency FC 1 – Ent. Beaumont Mours 1 et St Ouen AS 1) du centre n° 11 – Coupe U12 du 19 11 22

ERMONT AMS : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 – Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 19 11 2022

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

ERAGNY AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de ERAGNY AS - centre n° 2 – U7 du 19 11 10 22 à AUVERS ENNERY FC.

ERMONT AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club d'ERMONT AS - centre n° 4 – U7 du 19 11 22 à COSMO TAVERNY.

CRITERIUM U10 / U11

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266730 & 252656758 du 19 11 2922 – critérium U10/U11 – série 4 contre GOUSSAINVILLE FC 5 & 6

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25253694 du 19 11 2922 – critérium U10 Avenir – Poule A contre Bezons USO 2

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266461 & 25266489 du 19 11 2922 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 3 & 4



GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266725 – 25266753 - 25266781 & 25266725 du 19 11 2022 critérium U10/U11 – série 4 contre GONESSE RC 1 – 2 – 3 & 4

MONTMAGNY SPORTS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25267572 – 25267432 – 25267460 & 25267488 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

PRESLES USL : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25265675 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 1 contre ENTENTE BOISSY/CHARS 1

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265752 & 25265877 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 2 contre HERBLAY ES 5 & 6

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25266552 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 1 contre ENTENTE SSG 6

AMENDES

COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 6 – 7 & 8 sur matchs n° 25266175 – 25266203 & 25266231 du 19 11 22 – critérium U10/U11 – série 3 à ECOUEN FC

Amende : 15€ X 3 = 45€

JOUY FC : 1er forfait non avisé de vos équipes U6/U7 sur centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

Amende : 50€

PERSAN US : 1er forfait non avisé de vos équipes U9 sur centre du 26 11 22 à BOUFFEMONT AACF

Amende : 50€

PIERRELAYE FC : 1er forfait non avisé de votre équipe U10 sur centre n° 9 Challenge U10 du 26 11 22 à PIERRELAYE FC

Amende : 15€

SARCELLES AAS : Forfait général, après parution des calendriers, de vos équipes 10 poule L & 6 poule P – critérium U10/U11 – série 4

Amende : 25€ x 2 = 50€

CERGY PONTOISE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de CERGY PONTOISE FC - centre n° 2 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à JOUY LE MOUTIER FC.

Amende : 30€

EAUBONNE CSM : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club d'EAUBONNE CSM - centre n° 3 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à MONTMORENCY FC.

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 4 U8/U9 N1 du 01 10 22 à RC ARGENTEUIL.

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n° 1 - U8 N2 du 01 10 22 à ARGENTEUIL FC.

Amende : 30€

FC VILLIERS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club FC VILLIERS LE BEL - centre n° 2 - U8 N2 du 01 10 22 à ARNOUVILLE FAS.

Amende : 30€



ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ES HERBLAY - centre n° 4 - U8 N2 du 01 10 22 à COURDIMANCHE AS.

Amende : 30€

DOMONT FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre n° 5 - U8 N2 - du 01 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS – centre n° 6 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY.

Amende : 30€

RC ARGENTEUIL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL – centre n° 7 - U8 N2 du 01 10 22 à ERMONT AMS.

Amende : 30€

ADAMOIS OL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

Amende : 30€

VAURÉAL FCM : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VAUREAL FCM – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

Amende : 30€

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SPORTIVE HERBLAY - centre n°1 - U9 N2 du 01 10 22 à AS ERAGNY FC.

Amende : 30€

DEUIL ENGHIEU FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEU FC - centre n°3 - U9 N2 du 01 10 22 à BOUFFEMONT ACF.

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PUISEUX LOUVRES FC - centre n°4 - U9 N2 du 01 10 22 à DOMONT FC.

Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club GONESSE RC - centre n°5 - U9 N2 du 01 10 22 à ECOUEN FC.

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°6 - U9 N2 du 01 10 22 à ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT.

Amende : 30€

RC ARGENTEUIL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL - centre n°8 - U9 N2 du 01 10 22 à SARCELLES AAS.

Amende : 30€

BEZONS US : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BEZONS US - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

Amende : 30€



MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club MONTMORENCY FC - centre n°8 U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

Amende : 30€

ST LEU 95 FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°11 – U6/U7 du 08 10 22 à ERMONT AMS.

Amende : 30€

AUVERS ENNERY FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club AUVERS ENNERY FC - centre n°12 U6/U7 du 08 10 22 à EZANVILLE US.

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre n°13 – U6/U7 du 08 10 22 à FRANCONVILLE FC.

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°17 – U 6/U7 du 08 10 22 à MONTMAGNY FC.

Amende : 30€

EAUBONNE CSM : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre n°18 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

Amende : 30€

CERGY PONTOISE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CERGY FC - centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

Amende : 30€

PRESLES USL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

PIERRELAYE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°22 – U6/U7 du 08 10 22 à SOISY AM FC.

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 4 équipes prévues sur centre U7 n° 1 du 19 11 22 à AFC ERMONT.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

ERAGNY AS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'2 équipes sur 5 équipes prévues sur centre U7 n° 2 du 19 11 22 à AUVERS ENNERY FC.

Amende : 2 x 10 € = 20 €

ERMONT AMS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 3 équipes prévues sur centre U7 n° 4 du 19 11 22 à COSMO TAVERNY.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

ST PRIX ES : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 3 équipes prévues sur centre U7 n° 4 du 19 11 22 à COSMO TAVERNY.

Amende : 1 x 10 € = 10 €



ERAGNY AS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 5 équipes prévues sur centre U7 n° 5 du 19 11 22 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

GONESSE RC : Forfait non Avisé (aucun mail) d'2 équipes sur 4 équipes prévues sur centre U7 n° 9 du 19 11 22 à GOUSSAINVILLE FC.

Amende : 2 x 10 € = 20 €

MONTMORENCY FC : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U7 n° 10 du 19 11 22 à GROSLAY FC.

Amende : 50 € (Absence non excusée d'un club à un plateau)

BOUFFEMONT ACF : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U7 n° 16 du 19 11 22 à PRESLES USL.

Amende : 50 € (Absence non excusée d'un club à un plateau)

EZANVILLE US : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 2 équipes prévues sur centre U7 n° 17 du 19 11 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non Avisé (aucun mail) du club sur centre U7 n° 17 du 19 11 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

Amende : 50 € (Absence non excusée d'un club à un plateau)

MENUCOURT AS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 3 équipes prévues sur centre U7 n° 22 du 19 11 22 à VALLEE DU SAUSSERON.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

ST OUEN AS : Forfait non Avisé (aucun mail) d'1 équipe sur 4 équipes prévues sur centre U7 n° 22 du 19 11 22 à VALLEE DU SAUSSERON.

Amende : 1 x 10 € = 10 €

ECOUEN FC : Forfait non Avisé (aucun mail) d'2 équipes sur 5 équipes prévues sur centre U7 n° 23 du 19 11 22 à VIARMES ASNIERES OL.

Amende : 2 x 10 € = 20 €



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectations dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

My Sarcelles Futsal : Mail du 22-11-22

Pris note de la modification du jour pour les rencontres à domicile pour votre équipe 1 en championnat D2 Groupe A :

Gymnase Michel Briand, le lundi à 21H30. Accord de la commission.

Marcouville City Cp : Mail du 24 -11-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 26-11 contre Les Sportifs de Garges 3 en raison de la programmation de 2 rencontres, 2 jours consécutifs.

Accord de la commission. A commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

My Sarcelles Futsal : Mail du 24-11-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de Comité Futsal contre Les Sportifs de Garges au lundi 05-12. **Gymnase Michel Briand, le lundi à 21H30.**

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Marcouville City Cp : Mail du 28-11-22

Pris note de votre demande concernant le match à prioriser pour le week-end des 3 & 4 décembre 2022.

La commission maintien le match de championnat D1 contre Arnouville au 03-12-22.

La commission remet la rencontre de coupe Comité Futsal contre AsF Argenteuil au dimanche 22-01-23.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U15

Match n° 25277008 : Sportifs de Garges 1 / Foot Indoor Loisir du 19-11-2022

Réception de la FMI. Problème de code pour l'équipe de Foot Indoor Loisir.

Lecture de la feuille de match.

Sportifs de Garges 1 : 06 Buts

Foot Indoor Loisir 1 : 05 Buts



COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Semaine **48** du **28-11 au 04-12-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25420429	MONTMAGNY ASFS 2	AFS VAUREAL 2	Lun 28 Novembre à 20H45
2	25420430	SANNOIS FCE 2	ASF ARGENTEUIL 2	Sam 03 Décembre à 18H30
3	25420431	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 22 Janvier 23 à 15H00
4	25420432	AVICENNE ASC 2	EAUBONNE CSM 2	Lun 28 Novembre à 20H45
5	25420477	SPORTIFS DE GARGES 3	MARCOUVILLE CITY CP 4	Sam 03 Décembre à 17H00
6	25420433	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	COMBO FUTSAL 2	Lun 28 Novembre à 21H00
7	25420434	OSNY UNITED 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Sam 03 Décembre à 17H00
8	25420435	MY SARCELLES FUTSAL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lun 05 Décembre à 21H30

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DU 1^{ER} TOUR

Les rencontres du premier tour auront lieu :
Semaine 50 du 12-12 au 18-12-2022

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		GADJOSTARR FC 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Sam 17 décembre à 20H00
2		BEZONS FUTSAL CLUB 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Ven 16 décembre 21H00
3		RC ARGENTEUIL 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Jeu 15 décembre 20H00
4		EAUBONNE CSM 1	SAINT BRICE ASO 1	Sam 17 décembre à 20H45
5		PARMAIN FUTSAL AS 1	PERSANAISE CFJ 1	Lun 12 décembre 20H30
6		SPORTIFS DE GARGES 1	SANNOIS FCE 1	Sam 17 décembre 17H00
7		CERGY-PONTOISE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 17 décembre 18H00
8		MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Sam 17 décembre 19H15
9		ARNOUVILLE USC 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Sam 17 décembre 13H30
10		COMBO FUTSAL 1	AFS VAUREAL 1	Sam 17 décembre 18H30

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Attainville Futsal C – Goussainville FC – Montmagny ASFS – Montmorency Futsal

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil - Osny United

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



MODIFICATION D'HORAIRE

Suite occupation du gymnase par l'équipe de R3 le samedi à 17H, les rencontres ci-dessous sont programmées le samedi à 15H00 pour les équipes 2 et 3 de **Les Sportifs de Garges**.

Match n° 24897301 : Les Sportifs de Garges 2 / Arnouville Usc 1 le 10-12-22 à 15H00

Match n° 25062640 : Les Sportifs de Garges 3 / My Sarcelles Futsal 1 le 28-01-23 à 15H00

Match n° 25063169 : Les Sportifs de Garges 3 / Gonesse Rc 1 le 18-03-23 à 15H00

Match n° 25063148 : Les Sportifs de Garges 3 / Eaubonne Csm 2 le 20-05-23 à 15H00

MATCHS REMIS

SENIOR D1

En raison de l'indisponibilité du gymnase de Montmorency le samedi 03-12-22, la commission remet la rencontre contre Persan Cfj au mercredi 14-12-22.

Match n° 24897273 : Montmorency Futsal 2 / Persan Cfj 1 : **le mercredi 14-12-22 à 21H30**

Match n° 24897279 : Persanaise Cfj 1 / Sannois Fce 1 : **le samedi 21-01-23 à 21H00**

SENIOR D2

Match n° 25062626 : Les Sportifs de Garges 3 / Marcouville City CP 4 : **le samedi 18-02-23 à 15H00**

Match n° 25062634 : Les Sportifs de Garges 3 / Bezons Futsal C 1 : **le samedi 21-01-23 à 15H00**

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **le samedi 21-01-23 à 18H30**

COUPE COMITÉ FUTSAL

En raison de rencontres de championnat le 3 décembre pour l'équipes de Marcouville City CP 3, la commission remet la rencontre de Coupe Comité Futsal au 22-01-23 à Argenteuil.

Match n° 25420431 : AsF Argenteuil 3 / Marcouville City CP 3 **le dimanche 22-01-23 à 15H00**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255520 : Ermont As 1 / Garges Djibson Asc 1 du 26-11-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255516 : Attainville Futsal C 2 / Ermont As 1 du 12-11-22



2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U11

Match n° 25254991 : Sportifs de Garges 2 / Ermont Ams 1 du 20-11-22

Réception de la FMI. Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe Ermont Ams 1.

Les Sportifs de Garges 2 : 5 Buts

Ermont Ams 1 : 0 But

Ermont Ams : Amende 20€

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

PLATEAU FUTSAL U9

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

- Argenteuil AsF : 1 équipe U9 (nombre de licences valides insuffisant)

Plateau N°4 - Week-end des 10 et 11 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc (1&2) Attainville Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	4	Asf Argenteuil Ermont As (1&2) Sannois Fce



PLATEAU FUTSAL U7

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

-  **Garges Djibson Asc** : 1 équipe U7 (nombre de licences valides insuffisant)
-  **Sannois Fce** : 0 équipe U7 (aucune licence validée)

Journée N°3 - Week-end des 03 et 04 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 04 Décembre 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs ci-dessous de confirmer par mail la possibilité de recevoir les plateaux U7 et U9.

Merci de spécifier le jour et l'heure du coup d'envoi des plateaux et les dates où vous aurez la possibilité de recevoir afin de programmer les plateaux sur l'application FAL.

- Asf Argenteuil
- Ermont Ams
- Garges Djibson Asc
- Sannois Fce

Prochaine réunion
Lundi 05 décembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

PROGRAMME FORMATION DÉCEMBRE 2022

<p>SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022 AU DVOF 8h00 – 12H00</p> <p>Pour vous inscrire : https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/2022/07/PFFD-Fiche_Inscription.pdf</p> <p>Le dossier d'inscription est à envoyer directement au DVOF</p>	<p>FORMATION PFFD</p> <p>FORMATION S'APPROPRIER LES CLÉS DE LA GESTION FINANCIÈRE</p>
---	---

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**



La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

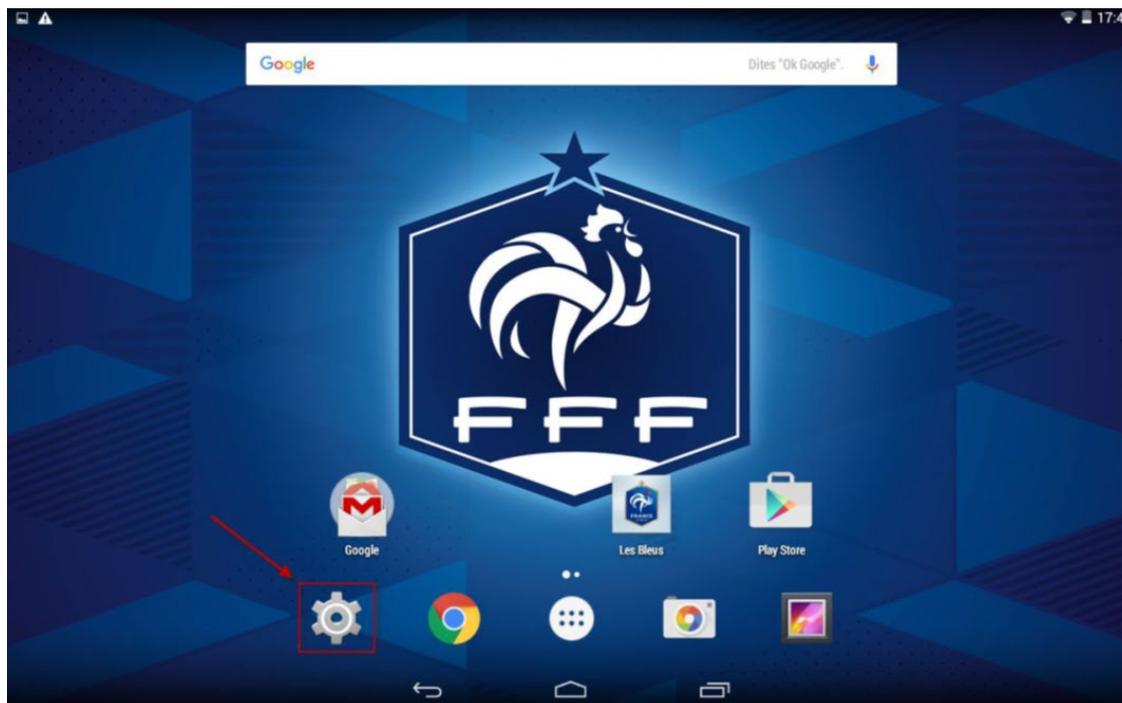
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

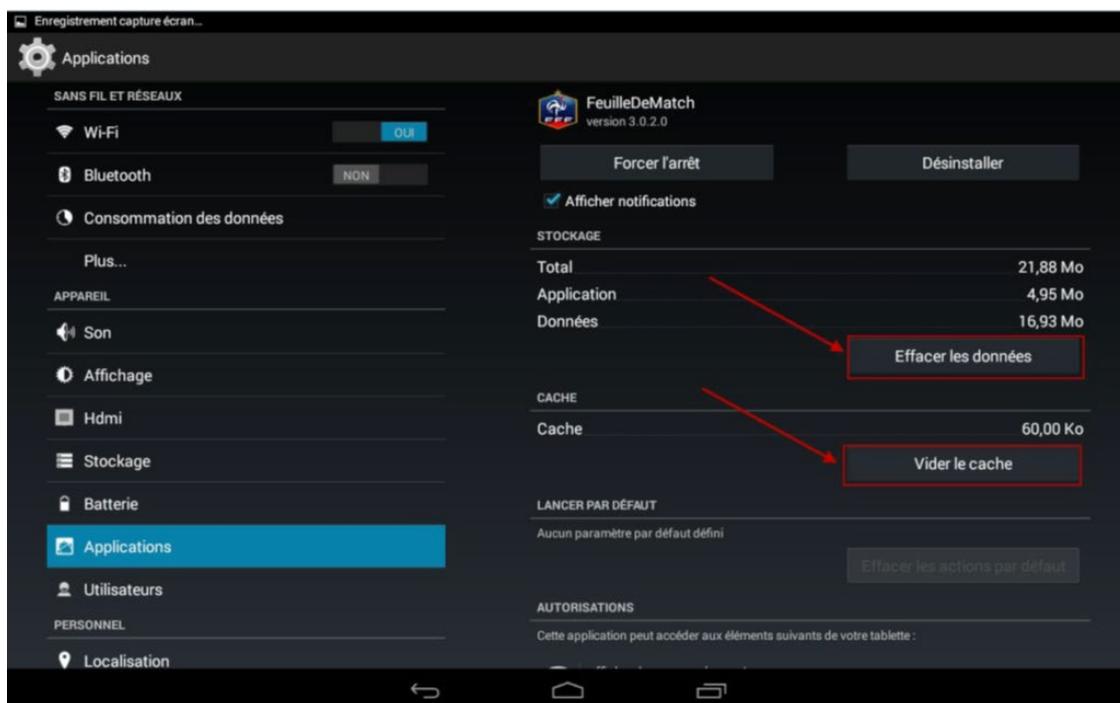
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



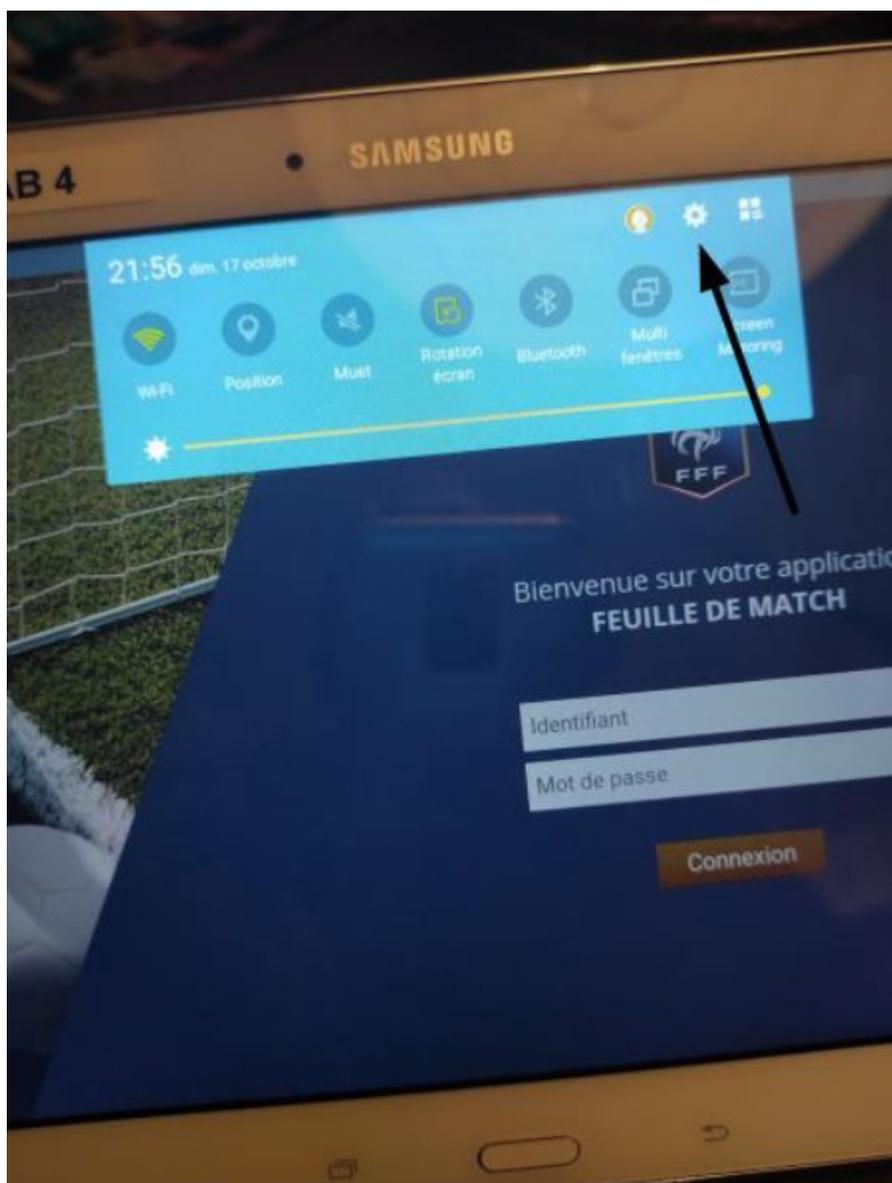
☐ Effacer les données et vider le cache



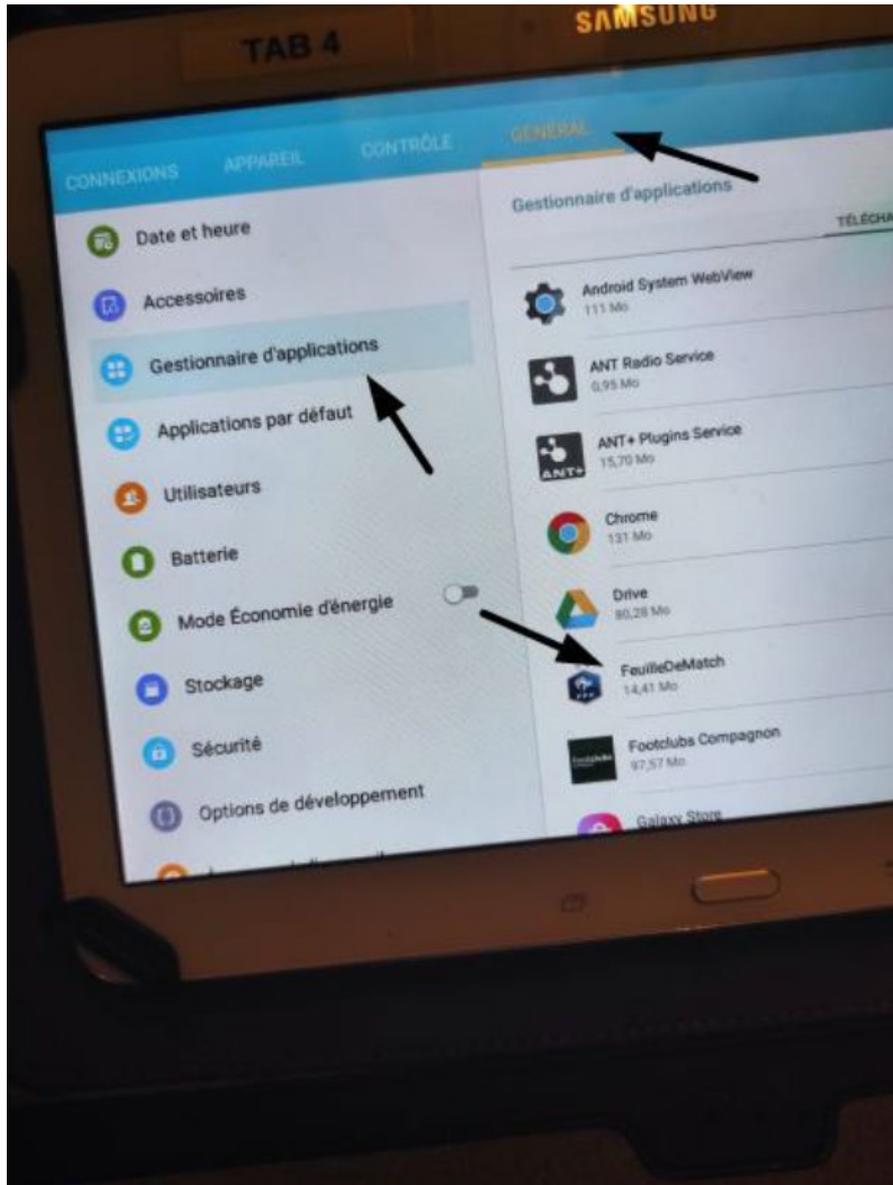
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

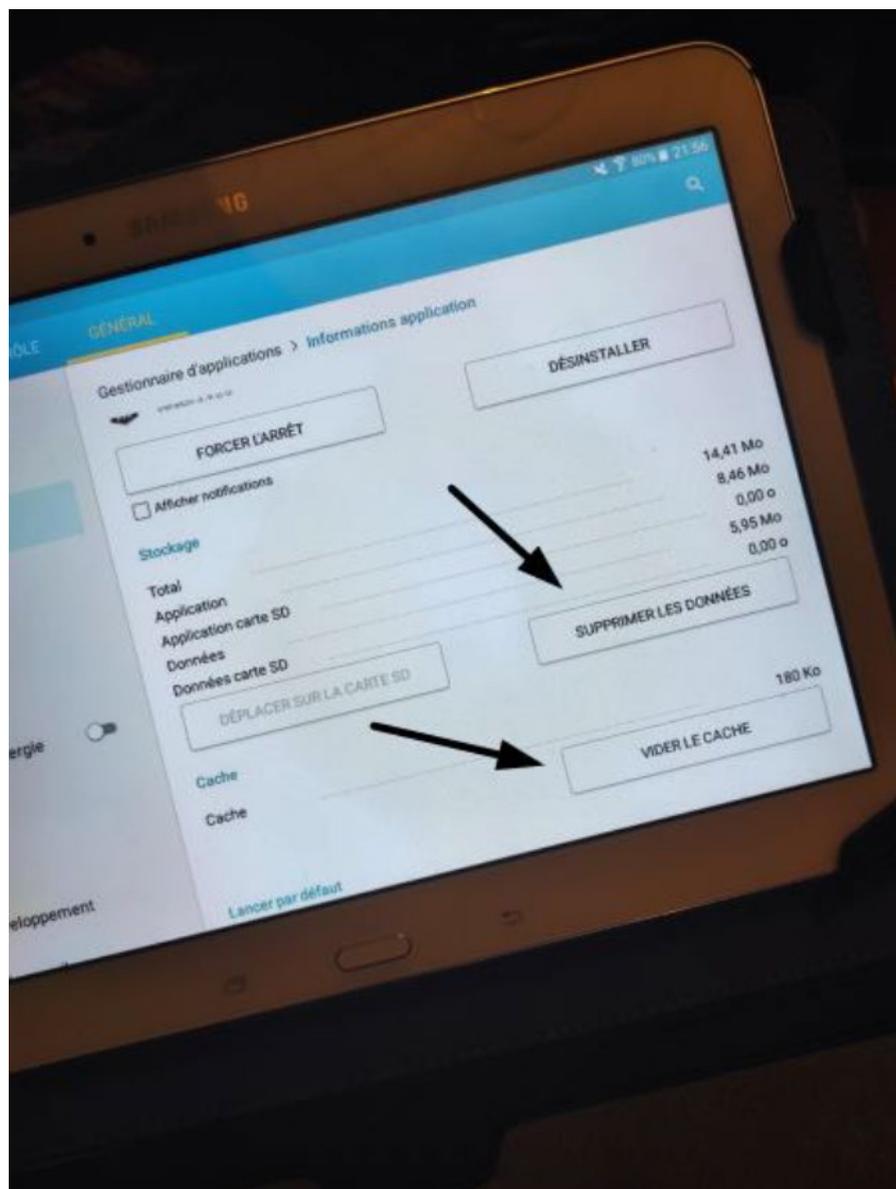
☒ Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Plassart - Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité).

A TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives demande à la ville de remettre au plus vite le terrain synthétique en état (des accrocs et des décolllements de moquette ont été signalés à la commission). En cas de non-réparation le terrain peut être suspendu de match jusqu'à remise en conformité

Ville de L'ISLE ADAM : NNI 953130102

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 28 novembre 2022 à 18h00, au Stade Philippe GRANTE, avenue Paul THOUREAU, pour confirmation de classement de l'éclairage.



Ville de AUVERS SUR OISE : NNI 950390101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 08 décembre 2022, au Stade Stéphane DIAGANA, rue TAGLIANA, pour confirmation de classement de l'installation.

Ville d'ARNOUVILLE : NNI 950190101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mardi 06 décembre 2022 à 10h00, au Stade Stéphane DIAGANA, rue TAGLIANA, pour confirmation de classement de l'installation.

INFORMATION

Ville de CORMEILLES EN PARISIS : NNI 951760103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, après vérification, confirme que le terrain synthétique, situé à l'entrée du complexe est classé et peut donc recevoir des matches.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 29 novembre 2022

AAS SARCELLES / FCM GARGES

U18 D1 02-10-2022

Appel du Club de l'AAS Sarcelles de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 17/10/2022 ayant décidé de donner le match référencé acquis sur le terrain, au motif que le joueur mis en cause par l'évocation avait purgé son match de suspension.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BOUZNAD et ESCROIGNARD
MM BOISDENGLHIEN – PODAN MAVOUNZY

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour AAS SARCELLES

M Iratene Ghilas, dirigeant
M Koné Alassane, éducateur

Considérant que :

- À la suite du match référencé, qui s'est terminé sur le score de 0 à 0, le club de Sarcelles a fait une demande d'évocation constatant qu'un joueur de Garges FCM était sous le coup d'une suspension
- Conformément à l'article 33 Ter du Règlement, la Commission de 1^{ère} instance a considéré cette demande d'évocation comme recevable sur la forme, et a instruit sur le fond
- La Commission de 1^{ère} instance a constaté que le joueur Yassine MAALOUL était effectivement sous le coup d'1 match ferme de suspension à compter du 13/06/2022
- Que ledit joueur a repris la compétition avec l'équipe U18 D1 et a participé au 1er match suivant la date de sa suspension à savoir le 18/09, opposant FCM Garges à Adamois Ol, et ce malgré sa suspension,
- Qu'à la date de l'évocation de Sarcelles AAS, à savoir le 2/10/2022, et à l'ouverture du dossier réglementaire le 10/10/2022, le match cité contre Adamois Ol n'était pas homologué, conformément à l'article 21 du RS du DVOF et à la règle du trentième jour,
- La Commission a donc fait une juste application du Règlement Sportif en sanctionnant par « perdu par pénalité » le 1^{er} match non homologué de l'équipe ayant fait participer un de ses joueur suspendu,



- L'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF rappelle que : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe »
- La Commission de 1^{ère} instance ne pouvait donc pas agir sur le match suivant opposant Sarcelles au FCM Garges,
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ à Sarcelles AAS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance
José DIAZ

Secrétaire de séance
Brendan BARRAU